



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.19.85.AV

Plan communal d'aménagement révisionnel dit
« Extension du parc d'activités économiques Le Haut
du Sud » à TINTIGNY – Projet de plan

Avis adopté le 30/08/2019

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur:* Commune de Tintigny
- *Auteur du RIE :* CSD Ingénieurs Conseils sa
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.II.51§3 du CWATUP
- *Date de réception du dossier :* 10/07/2019
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 27/08/2019

Projet :

- *Localisation :* le long de la RN83 à hauteur du hameau de Landin
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole, zone d'activité économique mixte, zone d'habitat à caractère rural
- *Affectation:* Zone d'activité économique mixte
- *Compensations :* Zone agricole, zone forestière

Brève description du projet et de son contexte :

Ce projet de PCA révisant le plan de secteur du Sud-Luxembourg vise une reconfiguration d'une zone d'activité économique mixte existante afin de répondre aux demandes d'implantation de nouvelles entreprises. Il concerne l'inscription d'une nouvelle zone d'activité économique mixte (13,3 ha) en lieu et place d'une zone agricole (et d'une petite partie en zone d'habitat à caractère rural) et l'inscription d'une zone agricole et d'une zone forestière en compensation (15,9ha). Le tout au sein d'un seul périmètre sur le territoire communal de Tintigny.

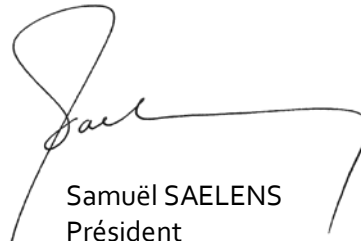
AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de plan communal d'aménagement révisionnel dit « Extension du parc d'activités économiques Le Haut du Sud » révisant le plan de secteur du Sud-Luxembourg à TINTIGNY.

Le Pôle constate que le projet vise répondre à une demande en terrains à vocation économique au niveau des communes de Tintigny et Habay, et consiste à reconfigurer une zone d'activité économique mixte existante au plan de secteur.

Le Pôle apprécie la dynamique pluricommunale du projet et encourage la collaboration avec le Parc naturel de la Gaume en ce qui concerne la gestion du verger prévu comme dispositif d'isolement dans la « zone d'espaces verts arborés » (41).

Le Pôle constate toutefois que le projet aura un impact important sur les agriculteurs concernés par le projet. Il apprécie et soutient l'initiative de la commune dans la recherche de terrains de substitution pour les agriculteurs impactés. Il attire toutefois l'attention sur le phasage du projet qui doit être convenu avec ces derniers et qui doit tenir compte des particularités liées à une exploitation en agriculture biologique (terrains devant répondre au cahier des charges « biologique ») notamment en matière de qualité des terres et de délai de mise en œuvre opérationnelle.


Samuël SAELENS
Président